



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 148/2022  
SÉANCE N° 10 DU 19 SEPTEMBRE 2022

### **ASSOCIATION RÉSEAU ENTREPRENDRE PAYS DE LA LOIRE – SUBVENTION 2022 POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT BOOSTER CAMP LES 26 ET 27 OCTOBRE 2022 À LAVAL**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Florian Bercault, président.

Florian Bercault, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 51), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 15), Bruno Bertier (jusqu'à 19 h 43), Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 53), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Fléchar, Marcel Blanchet (jusqu'à 19 h 45), Patrice Morin (jusqu'à 19 h 49), Antoine Caplan (à partir de 17 h 10 et jusqu'à 19 h 45), membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Patrice Morin, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Olivier Barré a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 18 h 30), Julien Brocail a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée le : 23 septembre 2022.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

ASSOCIATION RÉSEAU ENTREPRENDRE PAYS DE LA LOIRE –  
SUBVENTION 2022 POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT BOOSTER  
CAMP LES 26 ET 27 OCTOBRE 2022 À LAVAL

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant l'intérêt de soutenir l'événement Booster Camp porté par l'association Réseau Entreprendre Pays de la Loire pour la promotion des entreprises lorigériennes et mayennaises et développer leur moteur de croissance,

Considérant le projet de convention de partenariat entre Laval Agglomération et le Réseau Entreprendre Pays de la Loire,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Les termes de la convention de partenariat établie entre Laval Agglomération et l'association Réseau Entreprendre Pays de la Loire, jointe en annexe de la délibération et attribuant une subvention de 5 000 € pour son événement Booster Camp, sont approuvés.

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Isabelle Eymon et Olivier Barré).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220919-S10-BC-148-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Mise en ligne : le 26-09-22

Le président,

Florian Bercault